

Arrêté N° 2021-71

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment l'article 38 ;
- Vu** le décret 84-431 du 6 juin 1984, notamment l'article 7, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu** l'avis 2021-03 du Conseil académique en sa séance du 26 février 2021 portant élection de la Vice-présidente en charge de la formation,

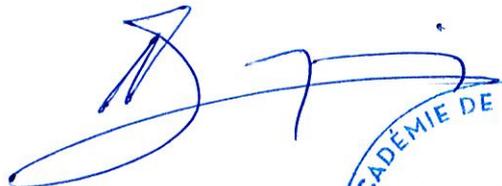
Arrête :

Article 1 : Madame Marie-Karine LHOMMÉ, Maitresse de conférences, est nommée Vice-présidente en charge de la formation.

Article 2 : Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} mars 2021.

Article 3 : L'intéressée bénéficie d'une décharge de 192 HETD, conformément à l'article 7 du décret susvisé, décharge proratisée à la date d'effet du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 1^{er} mars 2021


Nathalie DOMPNIER

